

Demande de disque de livraison

Vous êtes concerné si : Vous êtes commerçant et vous effectuez des livraisons à vos clients avec un véhicule de société dans le cadre de votre activité (ne sont pas concernés les commerçants faisant de l'approvisionnement). OU Vous êtes transporteur professionnel effectuant une livraison ou un enlèvement de marchandises auprès de professionnels ou de particuliers et vous n'êtes pas adhérent à une fédération de transporteurs (si vous êtes adhérent vous devez vous adresser à votre fédération). ET Vous devez livrer sur des emplacements de livraison situés en zone rouge, dans la zone à trafic limité, dans les zones piétonnes ou sur les axes pénétrants (rue Paul Bellamy et rue de Gigant). Vous n'êtes, a priori, pas concerné par le disque de livraison mais vous approvisionnez votre commerce : vous pouvez arrêter votre véhicule sur les aires de livraison sous réserve de rester à proximité de votre véhicule pour pouvoir le déplacer sur simple demande d'un agent de contrôle. Cet arrêt doit être bref et si possible intervenir en dehors des heures dédiées aux livraisons (du lundi au samedi en zone rouge et axes pénétrants de 4h00 à 11h30). Vos coordonnées: Nom du demandeur : _____ Raison sociale: N° de téléphone : Adresse e-mail :_____

Les transporteurs professionnels ou commerçants effectuant des livraisons ou enlèvement de marchandises avec des <u>véhicules à énergie alternative</u> (motorisation assurée par énergie électrique, GNV ou hydrogène) peuvent accéder aux aires de livraisons de <u>4 h à 23 h</u>. <u>Un disque de livraison de couleur verte</u> devra être apposé derrière leur pare-brise.

Nota: Pour accéder aux zones piétonnes avec un véhicule propre, veuillez vous rapprocher de Nantes Gestion Équipement (NGE) afin d'obtenir un badge d'accès de 4h à 23h.

Pour tous les autres véhicules de livraison, le disque de couleur rose vous permet d'accéder aux aires de livraisons entre **4h00 et 11h30**.

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier automatisé par Nantes métropole pour l'accomplissement de ses missions. Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées à Nantes Métropole. Elles seront réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre consentement. Conformément à la <u>loi informatique et libertés</u> et au <u>Règlement européen sur la protection des données</u> Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le service Stationnement sur Voirie et le délégué à la protection des données de Nantes Métropole – 44923 Nantes Cedex 9. Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement et d'introduire une réclamation auprès de la <u>Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés</u> (CNIL). »



<u>Informations complémentaires</u> :
Nature de votre activité :
Nature des produits :
Volume des marchandises :
Poids des marchandises :
Fréquence des livraisons par jour et par semaine :
Type de véhicule utilisé :
Nombre de disques demandés pour <u>véhicule à énergie alternative</u> (disques verts) :
Nombre de disques demandés pour <u>autre véhicule</u> (disques roses) :
Demande à effectuer directement en ligne via le site de la Maison de la Tranquillité Publique d Nantes ou à transmettre par mail (disquelivraisonprofessionnels@nantesmetropole.fr) ou par vo postale à Madame la Présidente de Nantes Métropole (Service Stationnement sur voirie - 2, Cours du champ d Mars - 44923 Nantes Cedex 9) avec les justificatifs suivants :
Transporteurs professionnels :
- Copie de la licence communautaire ou copie de la licence de transport intérieur
- Certificat(s) d'immatriculation(s) du ou des véhicules
Commerçants :
- Dernier avis d'imposition de la C.F.E. (contribution foncière des entreprises)
- Extrait K-Bis* ou D1** de – de 3 mois
- Certificat(s) d'immatriculation(s) du ou des véhicules
* (immatriculation au Registre du Commerces et des Sociétés) **(immatriculation au Répertoire des Métiers)
Les bonnes pratiques : je respecte les horaires de livraison, j'appose le disque de manièr visible derrière le pare-brise, je n'utilise pas l'aire de livraison pour stationner mon véhicule, j m'arrête uniquement pour charger, décharger, enlever des marchandises, je coupe mo moteur.
Nantes, le
Signature et cachet :